

Date de convocation : 22/11/2018

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 NOVEMBRE 2018**

Le vingt-six novembre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY,

Etaient présents :

Mmes DINARD Fabienne, Geneviève GALIERE, et Marie-Cécile POUILLY

MM. Ludovic BRUN, Jean-Marc BOULERAND, Philippe CALMUS, Jacques DERRÉ, Jacky GASNIER et Patrick OCZACHOWSKI

Absents et représentés :

M. Éric GUITARD procuration à Mme Geneviève GALIÉRE

M. Thierry CAZALET procuration à M. Patrick OCZACHOWSKI

M. Franck GUILLAIN procuration à M. Ludovic BRUN

Mme Isabelle BADERA procuration à Mme Fabienne DINARD

M. Christophe SEMETEYS procuration à M. Jacques DERRÉ

Absent non représenté :

M. Olivier HANQUEZ

I / Approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 15 octobre 2018 :

Aucune modification n'étant sollicitée, les élus APPROUVENT à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2018.

II / Désignation du secrétaire de séance :

M. Jean-Marc BOULERAND est désigné comme secrétaire de séance.

III/ Délibération augmentation participation au SIVOM :

Une réunion du SIVOM a permis de mettre en évidence des problèmes de trésorerie importants, dûs aux dépenses d'investissement alors qu'il n'y a plus de recette.

En fonctionnement des économies ont pourtant été faites, au niveau de la cantine scolaire puisque les repas proviennent de la cuisine centrale de Nogent le Roi et le coût est maintenant inférieur à celui des repas faits sur place. Cette pratique a eu pour conséquence de faire baisser la consommation de gaz, de suspendre le contrat de location linge de service et de diminuer les frais de personnel.

Certaines dépenses (peintures, réfection de la cour, tableaux numériques, deux voyages scolaires sur la même année civile...) avaient été sous estimées lors de l'établissement du budget ce qui a eu pour conséquence de se retrouver maintenant avec un manque de 40 000 euros environ afin de clore l'exercice 2018 et entamer l'exercice 2019.

Cette somme sera répartie entre Faverolles et Les Pinthières.

Faverolles a déjà rajouter 20 000 € sur la participation votée initialement et Les Pinthières 2 000 euros.

Il reste 20 000 € à répartir. Il est proposé que Faverolles abonde de 15 000 € et les Pinthières 5 000 €.

Cette augmentation de participation représente 21 % de plus du budget initialement voté pour Faverolles et 37 % pour les Pinthières.

Il convient donc de voter une participation supplémentaire de 15 000 €uros.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité une augmentation de la participation au SIVOM de 15 000 €.

IV / Délibération pour encaisser le fonds de concours 2018

Madame le maire informe les membres du conseil que la Communauté de Communes des Portes Euéliennes d'Ile-de-France a voté lors de son conseil communautaire du 22 novembre 2018 (délibération n° 18-11-14) une somme de 850 €uros pour le fonds de concours 2018 en fonctionnement pour la commune de Faverolles.

Il convient donc de délibérer afin d'accepter et d'encaisser cette somme.

Le conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité cette somme de 850 € pour le fonds de concours 2018.

V/ Point travaux :

Monsieur OCZACHOWSKI fait un point sur les travaux. Ceux de la rue du Bout Corneret, après la pose des panneaux routiers, touchent à leur fin et la réception du chantier est prévue le jeudi 29 Novembre.

Le muret en pierres devant la propriété FAVAND route de Rambouillet doit se finir en dégradé. Une première solution consiste en une prolongation en pierres comme ce qui existe déjà pour un montant de 4832,30 € T.T.C a été opposée à une autre se finissant par des rondins de bois pour 4406,30 € T.T.C

Après un vote mettant en concurrence les 2 projets, une majorité de 13 voix sur 14 votants pour continuer en pierres s'est dégagée contre 1 voix pour la solution en rondins.

Mademoiselle FENOT demande à la commune, après ouverture d'un portail dans son mur, de réaliser le raccordement de cette entrée à la route. Un devis de 1927,02 € T.T.C paraissant trop élevé, un délai permettant une mise en concurrence est souhaité par les membres du conseil municipal.

A la suite des inondations du printemps dernier, un reprofilage de certains fossés s'impose rue des Fontaines et à la Butte d'Auvergne. Un devis d'environ 2500 €, pour réaliser ces travaux a été établi par une entreprise.

Les travaux de l'église commenceront au cours de la première quinzaine de décembre pour boucher les trous de la toiture, la démousser et déboucher la noue.

Un habitant de Faverolles demande si la commune permet le prêt du barnum pour le téléthon organisé à Maintenon. Une réponse favorable lui a été accordée.

VI/ Point sur le personnel :

Les entretiens professionnels sont en cours.

VII/ Point divers :

Quelques dates à retenir :

- 5 Décembre une réunion publique concernant le PLUi se tiendra à 20H salle des fêtes.
- 14 Décembre Marché de Noël à l'école.
- 11 Janvier 2019 Vœux de la municipalité aux habitants de la commune dans le hall de l'école à 19H 30.
- 18 et 19 Mai Réunion des Faverolles de France à Faverolles/Cher.
- 26 Mai Elections européennes.

La commémoration du 11 Novembre a donné entière satisfaction devant le nombre important de participants. Par la richesse et la diversité des objets présentés, l'exposition a retenu l'attention de tous. La qualité du repas servi et la convivialité dégagée au cours de l'après-midi a fait de ce moment le bonheur de tous.

La cérémonie donnant le nom d'Albert UDERZO à l'école de notre commune a été une réussite même si la défection involontaire du célèbre dessinateur a provoqué quelques regrets. Monsieur UDERZO a annoncé sa venue dans un avenir proche pour rencontrer les enfants de l'école.

Le SIDES qui sera regroupé avec plusieurs syndicats des eaux (Nogent le Roi, Villemeux, Charpont) le 1^{er} Janvier 2019 prendra le nom de Syndicat des Eaux de Ruffin. Les communes de Villiers le Morhier et Saint Martin de Nigelles manifestent le désir d'y adhérer. Les travaux initialement programmés chemin aux Moines par le SIDES seront réalisés, sans changement, par le nouveau syndicat.

L'agence de l'eau annonce une diminution de sa subvention. Les mauvais résultats des analyses réalisées en amont de la station d'épuration en sont la raison. L'évacuation aléatoire des boues par le mandataire du SYMVANY est à revoir.

VIII/ Tour de table :

L'éclairage public pose toujours des problèmes ; une nouvelle tournée d'inspection s'impose pour lister les lampadaires défectueux.

L'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque vient grossir le fond déjà riche des rayons pour la satisfaction des nombreux lecteurs.

La mise en service de la fibre est prévue pour le 1^{er} trimestre 2019.

Les décorations de Noël apparaîtront prochainement dans le village pour le bonheur de tous. L'école bénéficiera de nouvelles illuminations.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 22H20.